



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
7 août 2008

Français
Original : Anglais



**Vingtième réunion des Parties au Protocole
de Montréal relatif à des substances qui
appauvrissent la couche d'ozone**

Doha, 16-20 novembre 2008

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire du segment
préparatoire*

**Examen des questions concernant la Convention
de Vienne et des questions concernant à la fois
la Convention de Vienne et le Protocole de
Montréal : rapports financiers et budgets des
Fonds d'affectation spéciale de la Convention de
Vienne et du Protocole de Montréal**

**Budget révisé approuvé pour 2008 et projets de budget pour 2009 et
2010 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Note du Secrétariat

1. On trouvera dans l'annexe à la présente note le budget révisé approuvé pour 2008 et les projets de budget pour 2009 et 2010 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Le budget pour 2008, qui a été approuvé par la dix-neuvième Réunion des Parties, est reposé avec un certain nombre de changements, visant à refléter les ajustements apportés aux traitements du personnel de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux ainsi que les taux révisés pour la location des locaux de bureau. Les budgets proposés pour 2009 et 2010 prévoient le maintien des contributions des Parties à leur niveau 2008.
3. Le Secrétariat propose le reclassement des postes suivants, qu'il soumet à l'examen des Parties : Juriste hors classe, de P-5 à D-1, Gestionnaire de bases de données, de P-3 à P-4, et Administrateur de programme (surveillance et respect), de P-3 à P-4. Si ces reclassements sont approuvés par les Parties, les postes suivront la procédure interne de classement des postes en vigueur à l'ONU.
4. Les notes explicatives qui accompagnent le budget indiquent le mode de calcul des dépenses prévues.

* UNEP/OzL/Conv.8/1-UNEP/OzL/Pro.20/1.

5. Dans tout le document, le dollar (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis.

Annexe

Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Budget révisé approuvé pour 2008 et projets de budget pour 2009 et 2010

	m/h	2008 (en dollars)	m/h	2009 (en dollars)	m/h	2010 (en dollars)
10 Personnel de projet						
1100 Personnel de projet						
1101 Secrétaire exécutif (D-2) (également recruté au titre de la Convention de Vienne, CV)	6	132 226	6	135 664	6	139 192
1102 Secrétaire exécutif adjoint (D-1)	12	264 600	12	240 000	12	246 240
1103 Juriste hors classe (P-5) ¹	12	178 300	12	182 936	12	187 692
1104 Spécialiste des questions scientifiques (hors classe) (P-5) (également recruté au titre de la CV)	6	99 000	6	101 574	6	104 215
1105 Fonctionnaire d'administration (P-5) (rémunéré par le PNUE)	12	–		–		–
1106 Gestionnaire de bases de données (systèmes et technologies de l'information) (P-3) ¹	12	130 000	12	133 380	12	136 848
1107 Administrateur de programme (communication et information) (P-3) (rémunéré par la CV)	12		12	–	12	
1108 Administrateur de programme (surveillance et respect) (P-3) ¹	12	135 000	12	138 510	12	142 111
1199 <i>Total partiel</i>		939 126		932 064		956 298
1200 Consultants						
1201 Assistance à la communication et à l'analyse des données et promotion de l'application du Protocole		40 000		40 000		40 000
1299 <i>Total partiel</i>		40 000		40 000		40 000
1300 Appui administratif						
1301 Assistant administratif (G-7) (également recruté au titre de la CV)	6	20 000	6	21 250	6	22 631
1302 Assistant personnel (G-6)	12	25 000	12	26 625	12	28 356
1303 Assistant de programme (G-6) (rémunéré par la CV)	12	–	12	–	12	–
1304 Assistant de programme (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	16 500	6	17 573	6	18 715
1305 Assistant d'information (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	15 300	6	16 295	6	17 354
1306 Commis à la documentation (G-4)	12	24 000	12	25 560	12	27 221
1307 Assistant informaticien (G-6)	12	39 600	12	42 174	12	44 915
1308 Assistant de programme – Fonds (G-6) (rémunéré par le PNUE)	12	–	12	–	12	–
1309 Assistant logistique (G-3) (rémunéré par le PNUE)	12	–	12	–	12	–
1310 Secrétaire de direction bilingue (G-6) (rémunéré par la CV)	12	–	12	–	12	–
1320 Personnel temporaire	12	20 000		21 300		22 685
1321 Réunions du Groupe de travail à composition non limitée		450 000		461 700		473 704
1322 Réunions préparatoires et réunions des Parties (coût partagé avec la CV tous les trois ans – s'applique à la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal et à la huitième réunion de la		350 000		500 000		500 000

	m/h	2008 (en dollars)	m/h	2009 (en dollars)	m/h	2010 (en dollars)
Conférence des Parties à la Convention de Vienne en 2008)						
1323	Réunions des Groupes d'évaluation	100 000		100 000		100 000
1324	Réunions du Bureau	20 000		20 000		20 000
1325	Réunions du Comité d'application	111 200		111 200		111 200
1326	Consultations officieuses au titre du Protocole de Montréal	5 000		10 000		10 000
1399	<i>Total partiel</i>	1 196 600		1 373 677		1 396 781
1600	Voyages en mission					
1601	Frais de voyage du personnel envoyé en mission	210 000		210 000		210 000
1602	Frais de voyage du personnel des services de conférence envoyé en mission	15 000		15 000		15 000
1699	<i>Total partiel</i>	225 000		225 000		225 000
1999	Total, personnel de projet	2 400 726		2 570 741		2 618 079
30	Réunions et participation					
3300	Appui à la participation					
3301	Réunions des Groupes d'évaluation	500 000		500 000		500 000
3302	Réunions préparatoires et réunions des Parties	400 000		350 000		350 000
3303	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée	300 000		300 000		300 000
3304	Réunions du Bureau	20 000		20 000		20 000
3305	Réunions du Comité d'application	125 000		125 000		125 000
3306	Consultations dans le cadre d'une réunion informelle	10 000		10 000		10 000
3399	<i>Total partiel</i>	1 355 000		1 305 000		1 305 000
3999	Total, réunion et participation	1 355 000		1 305 000		1 305 000
40	Matériel et locaux					
4100	Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)					
4101	Consommables divers (également utilisés au titre de la CV)	17 000		22 000		22 000
4199	<i>Total partiel</i>	17 000		22 000		22 000
4200	Matériel non consommable					
4201	Ordinateurs individuels et accessoires	5 000		10 000		10 000
4202	Ordinateurs portatifs	–		5 000		5 000
4203	Autre matériel de bureau (serveurs, télécopieurs, scanners, mobilier, etc.)	5 000		10 000		10 000
4204	Photocopieuses	10 000		10 000		10 000
4299	<i>Total partiel</i>	20 000		35 000		35 000
4300	Locaux					
4301	Location de bureaux (également utilisés pour la CV)	33 600		42 000		42 000
4399	<i>Total partiel</i>	33 600		42 000		42 000
4999	Total, matériel et locaux	70 600		99 000		99 000
50	Divers					
5100	Utilisation et entretien du matériel					
5101	Entretien du matériel et divers (également utilisés au titre de la CV)	20 000		25 000		25 000
5199	<i>Total partiel</i>	20 000		25 000		25 000
5200	Frais d'établissement des rapports					
5201	Rapports	50 000		55 000		55 000
5202	Rapports des Groupes d'évaluation	15 000		15 000		15 000
5203	Rapports sur la promotion du Protocole	5 000		5 000		5 000
5299	<i>Total partiel</i>	70 000		75 000		75 000
5300	Divers					
5301	Communications	40 000		46 000		46 000
5302	Frais de port	50 000		60 000		60 000
5303	Formation	6 500		7 000		10 500
5304	Divers (Journée internationale de la protection de la couche d'ozone)	10 000		10 000		10 000

	m/h	2008 m/h (en dollars))	2009 m/h (en dollars)	2010 (en dollars)
5399 Total partiel		106 500	123 000	126 500
5400 Représentation				
5401 Frais de représentation		15 000	20 000	20 000
5499 Total partiel		15 000	20 000	20 000
5999 Total, divers		211 500	243 000	246 500
99 Total, coûts directs des projets		4 037 826	4 217 741	4 268 579
<i>Dépenses d'appui au programme (13 %)</i>		<i>524 916</i>	<i>548 305</i>	<i>554 914</i>
Total général (y compris les dépenses d'appui au programme)		4 562 742	4 766 046	4 823 493
Réserve de trésorerie pour les dépenses de fonctionnement (à l'exception des dépenses d'appui au programme)²		116 915	176 387	0
Total, budget		4 679 658	4 942 433	4 823 493
Prélèvements³		402 725	665 500	546 560
Contributions des Parties		4 276 933	4 276 933	4 276 933

¹ Le Secrétariat demande le reclassement des postes suivants : Juriste hors classe, Gestionnaire de bases de données et Administrateur de programme (surveillance et respect).

² Par la décision XVIII/5 et la décision XIX/5, paragraphe 5, les Parties ont convenu de porter la réserve de trésorerie opérationnelle à 11,3 % en 2008, puis de l'augmenter de 3,7 % pour 2009, après quoi les Parties maintiendront cette réserve à 15 %. La réserve de trésorerie opérationnelle aura ainsi atteint la barre des 15 % en 2009.

³ Les prélèvements prévus pour 2008, 2009 et 2010 ont été fixés de manière à maintenir le montant des contributions à un niveau constant jusqu'à la fin de 2010.

Notes explicatives accompagnant le budget révisé approuvé pour 2008 et les projets de budget pour 2009 et 2010 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Rubrique budgétaire	Observations
Personnel 1101–1108	<p>Les prévisions budgétaires pour 2008 et 2010 ont été établies sur la base des coûts standard applicables aux traitements des administrateurs en poste à Nairobi pour 2008-2009 et 2010–2011. Les engagements non dépensés sont normalement reversés au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.</p> <p>Un ajustement a été apporté à ces rubriques pour tenir compte du relèvement des traitements et indemnités dus au personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.</p>
1103, 1106 et 1108	<p>Le Secrétariat demande le reclassement des postes suivants : Juriste hors classe, de P-5 à D-1, Gestionnaire de bases de données, de P-3 à P-4, et Administrateur de programme (surveillance et respect) de P-3 à P-4.</p> <p>Comme suite aux décisions prises par la dix-neuvième Réunion des Parties et compte tenu de l'augmentation importante des responsabilités dans les domaines concernant le respect du Protocole, le Secrétariat a récemment entrepris une étude des rôles et fonctions des postes de Juriste hors classe, Gestionnaire de bases de données et Fonctionnaire chargé de la surveillance et du respect. Cette étude a permis de conclure que les fonctions et responsabilités attachées à ces trois postes ont considérablement augmenté au cours des cinq dernières années et continueront d'augmenter de manière importante au cours des années à venir. Ceci est imputable à un certain nombre de facteurs, notamment le nombre croissant de Parties au Protocole de Montréal et de Parties ayant ratifié ses Amendements et ayant accepté des obligations supplémentaires en matière d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que l'attention croissante accordée par les Parties au commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à la mise en place de systèmes d'octroi de licences pour les importations et les exportations, entre autres. Ces facteurs ont entraîné une augmentation sensible de la demande de services d'experts spécialisés dans la surveillance et le respect, un allongement de la durée des réunions du Comité d'application et une interaction plus intensive avec le Comité d'application au sujet de l'examen et de l'évaluation des situations en matière de respect. L'augmentation du volume de travail et la complexité croissante des travaux résultant de ces nouveaux développements ont nécessité une évolution des fonctions attachées aux postes de Juriste hors classe, Gestionnaire de bases de données et Fonctionnaire chargé de la surveillance et du respect.</p> <p>Pour être plus efficace, au début de l'année 2008, le Secrétariat a restructuré ses travaux dans le domaine de la surveillance et du respect. Plus spécifiquement, le Secrétariat a créé un Groupe des affaires juridiques et du respect comportant les postes de Juriste hors classe, Gestionnaire de bases de données et Fonctionnaire chargé de la surveillance et du respect. Pour définir plus clairement les rôles au sein du Secrétariat, le poste de Juriste hors classe est devenu celui de Chef du Groupe des affaires juridiques et du respect. Le Juriste hors classe continuera de se charger de travaux de fond critiques; toutefois, le titulaire du poste devra désormais, en outre, coordonner les travaux du Groupe et superviser le travail de deux administrateurs et du personnel d'appui connexe.</p> <p>La charge de travail du Fonctionnaire chargé de la surveillance et du respect a augmenté de manière exponentielle depuis la création du poste. Le nombre de Parties en situation présumée de non-respect a plus que doublé ces dernières années, de même que le nombre de jours que le Comité d'application consacre à ses réunions. Les interactions avec le Comité d'application ont également augmenté en intensité. Enfin, le Fonctionnaire chargé de la surveillance et du respect sera amené de plus en plus à travailler aux côtés des gouvernements,</p>

Rubrique budgétaire	Observations
	<p>des Responsables de l’ozone dans les pays en développement et autres entités collaboratrices telles que le secrétariat du Fonds, les organismes d’exécution et le Programme d’aide au respect du PNUE dans les régions.</p> <p>S’agissant du poste de Gestionnaire de bases de données, bon nombre des facteurs susmentionnés ont également amené le Secrétariat, à élargir considérablement les fonctions d’examen et d’analyse des données au cours des années écoulées. Il faut s’attendre, d’ailleurs, à ce que les demandes de renseignements, de plus en plus complexes, se poursuivent. Ceci est dû à l’intérêt qui est porté, dans le monde entier, au Protocole de Montréal, qui n’a cessé de croître à mesure que les gouvernements, les chercheurs, les industries, les associations professionnelles, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales cherchent à se procurer des données et des informations auprès du Secrétariat. Le Secrétariat, et plus particulièrement le Gestionnaire de bases de données, administre et gère désormais un large éventail de services sur l’Internet, y compris un centre d’accès aux données en pleine expansion, un service de réponse aux questions des Parties en ligne, et des centres d’accès privés à l’Internet pour le Groupe de l’évaluation technique et économique et le Comité d’application. Le titulaire du poste est également chargé de superviser les efforts déployés par le Secrétariat pour communiquer le maximum de documents possible par voie électronique et pour répondre aux demandes de renseignements générales des Parties et autres intéressés. Par suite, l’administration et la gestion de ces serveurs a alourdi encore le volume de travail dont doit s’acquitter le Gestionnaire de bases de données.</p> <p>Au total, les nouvelles responsabilités attachées aux trois postes comprennent une intensification du suivi de l’application du Protocole de Montréal par les Parties, la fourniture de conseils juridiques et techniques sur l’application et le respect du Protocole de Montréal, la fourniture de documents et de services sur Internet et l’appui individuel aux Parties. Ces fonctions sont essentielles pour faire face à l’augmentation constante du nombre de situations en matière de respect qui doivent être examinées au titre du Protocole, en particulier après le commencement des opérations d’élimination des substances qui appauvrissent la couche d’ozone par les pays en développement, en application des mesures de réglementation. En outre, le Groupe assurera la liaison avec les organes intergouvernementaux tels que l’Organisation mondiale du commerce, l’Organisation mondiale des douanes et l’initiative Douanes vertes, pour ce qui touche les décisions des Parties en matière de respect, et assurera les services d’appui et les services essentiels au Comité d’application.</p> <p>Le Secrétariat estime que le nouveau Groupe sera hautement efficace pour s’acquitter des fonctions nécessaires et que les demandes de reclassement des postes demandées sont essentielles pour refléter les responsabilités accrues entreprises par leurs titulaires afin d’aider les Parties à relever les nouveaux défis.</p>
1105	Le poste de Fonctionnaire d’administration continue d’être rémunéré par le PNUE à l’aide des dépenses d’appui au programme (13 %). Comme indiqué à la dix-neuvième réunion des Parties, ce poste a été reclassé de P-4 à P-5 sans coûts supplémentaires pour les Parties.
Consultants 1201	Une assistance pour la communication des données, la mise à jour des publications, la traduction des caractéristiques essentielles du site Internet du Secrétariat de l’ozone ainsi que pour la mise en place d’un système numérique pleinement intégré au sein du Secrétariat, continuera d’être requise. Les fonds à ce titre pourront être transférés à la rubrique 1100 pour créer des postes d’administrateur de courte durée si nécessaire.
Appui/personnel administratif 1301–1307	Les prévisions budgétaires pour 2008, 2009 et 2010 ont été établies sur la base des coûts standard applicables aux traitements des agents des services généraux en poste à Nairobi pour 2008-2009. Un ajustement a été apporté à ces rubriques budgétaires en 2008 pour couvrir le relèvement des traitements, qui a pris effet en novembre 2007.

Rubrique budgétaire	Observations
1308 - 1309	Les postes d'Assistant de programme (Fonds) et d'Assistant logistique continuent d'être financés à l'aide des 13 % prélevés au titre des dépenses d'appui au programme.
1310	Le poste de secrétaire bilingue est financé par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne.
1320	Le Secrétariat continue d'avoir besoin de crédits pour recruter du personnel temporaire, en particulier pour préparer la documentation pour les réunions, développer et entretenir le site Internet, archiver les documents et organiser la participation des représentants aux réunions.
Appui administratif/services de conférence 1321–1326	Les fonds nécessaires peuvent être prélevés sur les rubriques budgétaires des services de conférence (1321 à 1326) si ces services doivent être assurés par des consultants ou des sous-traitants.
	Le coût des services de conférence a été établi sur la base des hypothèses suivantes :
	1321 : Le budget proposé est prévu pour une réunion du Groupe de travail à composition non limitée en 2009 et en 2010, à Nairobi ou dans un autre lieu d'affectation, dans les six langues officielles de l'ONU.
	1322 : Le montant prévu pour 2008 est inférieur au montant prévu pour 2009 et 2010, puisque le coût de la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal en 2008 sera partagé avec le coût de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.
	On suppose que la réunion des Parties et sa réunion préparatoire auront lieu à Nairobi, en 2009 et 2010, dans les six langues officielles de l'ONU. Lorsque les réunions ne se déroulent pas à Nairobi, les surcoûts sont pris en charge par le gouvernement du pays qui accueille ces réunions.
	1323 : Les allocations budgétaires prévues pour 2009 et 2010 couvriront le coût de l'organisation des réunions annuelles des Groupes d'évaluation et des Comités des choix techniques ainsi que les dépenses de communication et autres dépenses accessoires relatives aux travaux des membres des Groupes provenant de pays en développement et de pays à économie en transition.
	1324 : Une réunion du Bureau est prévue en 2009 et en 2010. Des services d'interprétation seront assurés et les documents seront traduits dans les langues appropriées, en fonction de la composition du Bureau.
	1325 : Au moins deux réunions du Comité d'application, d'une durée de trois jours, sont prévues en 2009 et en 2010, les services d'interprétation et de traduction étant assurés selon les besoins. Ces réunions se tiendront immédiatement avant ou après les réunions du Groupe de travail à composition non limitée et les réunions des Parties qui auront lieu dans la même année.
	1326 : Au moins une réunion de consultations officieuses chaque année, qui devrait se tenir à Nairobi, en 2009 et 2010, pour aider les Parties, ainsi que pour promouvoir la ratification et le respect du Protocole de Montréal et de ses Amendements.
Voyages en mission 1601–1602	Les frais de voyage en mission pour 2009 et 2010 sont maintenus au niveau de 2007.
Réunions/Participation 3300	Participation de représentants des pays en développement
	La participation de représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à diverses réunions concernant le Protocole a été calculée sur la base de 5 000 dollars par réunion et par participant, étant entendu que les frais de voyage ne sont pris en compte que pour un représentant par pays, en se fondant sur le tarif le plus approprié et le plus avantageux en classe économique et l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU.

Rubrique budgétaire	Observations
3301	La provision budgétaire demandée en 2009 et 2010 pour les membres et experts des Groupes d'évaluation et des Comités des choix techniques participant aux réunions des Groupes d'évaluation est maintenu au niveau de 2008.
3302	En 2008, les dépenses de participation d'environ 80 participants à la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui se tiendront conjointement, seront intégralement prises en charge par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal. En 2009 et 2010, les allocations budgétaires reviendront à leur niveau de 2007.
3303	Les frais de participation sont pour 60 participants aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée en 2009 et 2010.
3304	Les frais de participation ont été calculés sur la base d'une réunion du Bureau chaque année, pour quatre participants de pays en développement et de pays à économie en transition à chacune de ces réunions.
3305	Les frais de participation à deux réunions du Comité d'application chaque année ont été calculés sur la base de la participation de huit membres de pays en développement et de pays à économie en transition à chaque réunion et d'un représentant de trois ou quatre pays invités par le Comité d'application à chaque réunion. Des crédits ont également été prévus pour couvrir les frais de voyage du Président ou du Vice-président du Comité d'application, provenant d'un pays visé au paragraphe 1 de l'article 5, pour qu'il puisse participer à trois réunions du Comité exécutif chaque année.
3306	Des fonds sont prévus pour financer la participation de deux représentants de pays en développement et de pays à économie en transition aux consultations officielles sur des questions essentielles concernant le Protocole de Montréal, qui devraient se tenir à Nairobi en 2009 et 2010.
Matériel et locaux	
Matériel consommable 4101	Le coût du matériel consommable divers sera augmenté modestement en 2009 pour tenir compte de l'inflation. L'utilisation des ressources est suivie en permanence pour comprimer les dépenses.
Matériel non consommable 4200	Une allocation minimale a été prévue en 2009 et 2010 pour augmenter la capacité du serveur et pour permettre au Secrétariat de remplacer le matériel si nécessaire.
Locaux (location de bureaux) 4300	Les crédits prévus pour la location des locaux en 2008 ont été augmentés de 20 %, à titre de mesure intérimaire, sur les conseils du Contrôleur de l'ONU, en attendant la révision des taux de location actuels à Nairobi. Une augmentation de 25 % a été proposée par le Secrétariat pour 2009 et 2010 pour couvrir les augmentations envisagées.
Divers	
Utilisation et entretien du matériel 5101	Les crédits alloués au fonctionnement et à l'entretien du matériel seront augmentés modestement en 2008, 2009 et 2010 pour couvrir l'augmentation des coûts de maintenance pour la capacité du serveur, en constante augmentation, et les besoins informatiques additionnels du personnel.
Frais d'établissement des rapports (édition, traduction, reproduction, publication, impression) 5201-5203	Les frais d'établissement des rapports à caractère général du Secrétariat sont prévus à ces rubriques. La rubrique budgétaire 5202 est réservée aux frais d'établissement des rapports des Groupes d'évaluation. Une somme modique est allouée à la rubrique 5203 pour l'édition, la traduction, la reproduction, la publication et l'impression dans le cadre des campagnes de promotion du Protocole.
Divers – Communications – 5301	Une surveillance attentive des dépenses de télécommunication et le recours au courrier électronique pour remplacer les communications par fax permettent au Secrétariat de fonctionner à l'aide de crédits relativement modestes à cette rubrique.

Rubrique budgétaire	Observations
Frais de port et affranchissement – 5302	Les crédits à cette rubrique ont été réduits de 10 000 dollars en 2008 pour témoigner de l'engagement pris par le Secrétariat et par les Parties de se servir du courrier électronique pour faire circuler la correspondance et la documentation destinée aux réunions. Cette rubrique budgétaire sera surveillée de près au cours des deux prochaines années en vue de réduire le coût de l'affichage et de l'expédition de la correspondance et de la documentation destinée aux réunions, afin de tirer parti au maximum des avantages des moyens de communication électroniques internationaux.
Formation – 5303	Les crédits demandés pour la formation seront maintenus pour financer l'évolution des besoins de formation ainsi que les programmes de formation introduits par l'Organisation des Nations Unies pour la poursuite du programme de réforme des ressources humaines actuellement en cours.
Autres (Journée internationale de la protection de la couche d'ozone) – 5304	Le Secrétariat de l'ozone continuera de fournir une assistance à certains pays, en 2009 et en 2010, pour les aider à préparer la célébration de la Journée internationale pour la préservation de la couche d'ozone.
Représentation – 5401	Les dépenses de représentation suivent les procédures usuelles en la matière en vigueur à l'ONU. En 2008, le coût des dépenses de représentation sera partagé entre le Protocole de Montréal et la Convention de Vienne, en raison de la tenue conjointe de la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal et de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne. Un montant additionnel de 5 000 dollars pour 2009 et 5 000 dollars pour 2010 est demandé à cette rubrique car les dépenses de représentation pour ces années ne seront pas partagées avec la Convention de Vienne.
